

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	4 mars 2015	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	4 mars 2015	communautaires
		En exercice: 50
		Présents : 45
		Votants : 50

Séance du 12 mars 2015

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le douze mars deux mille quinze à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, M. Laurent RIOTTE, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAIN, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRE, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Christine DEVILLECHABROLLE, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique GILLEQUIN

ETAIENT ABSENTS

Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Patrick LEMAISTRE
M. Benoît HERR, procuration à Mme DEVILLECHABROLLE
M. Jean PARMENTIER, procuration à M. Bernard MORAIN
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Jacques COURTAT
Mme Laure FARO, procuration à Mme Sylvie BLANC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : vote des taux de la TEOM pour 2015

N° FIN/2015/08	Conseil communautaire du 12 mars 2015
----------------	--

OBJET : vote des taux de la TEOM pour 2015

Vu l'article 1636 B sexies III du Code Général des Impôts fixant les modalités de vote des taux,

Vu la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » de la Communauté de Communes du Jovinien,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°21/2004 du 1^{er} octobre 2004 instituant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et créant des zones de perception,

Considérant les taux ci-dessous pour l'année 2015 :

Liste des communes	Taux 2015
Joigny Saint-Julien-du-Sault	11,17 %
Béon Brion Bussy en Othe La Celle Saint-Cyr Cézy Champlay Chamvres Cudot Looze Paroy-sur-Tholon Précy sur Vrin	7,38 %
Saint-Aubin-sur-Yonne Saint-Martin d'Ordon Saint-Romain-le-Preux Sépeaux Verlin Villegien Villevallier	

Considérant la réunion de la commission des finances réunie le 25 février 2015,

Considérant la réunion du conseil des maires réunie le 25 février 2015,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré à l'unanimité,

Fixe les taux de la TEOM conformément au tableau ci-dessus, pour l'année 2015,

Autorise le président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à ces taux de la TEOM.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture : 23/03/15
date de publication : 23/03/15



A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a sharp upward and then downward curve.



